

## ENTRÉE EN RELATION

### Fiche d'Informations Légales

#### QUI SOMMES-NOUS ?

**Planète Patrimoine Gestion Privée** (ci-après désignée aussi par « le Conseiller ») est un cabinet de conseil en gestion de patrimoine situé 120 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (n° SIREN de l'entreprise : 910 004 977).

Issue de la scission des activités de Planète Patrimoine en 2022, Planète Patrimoine Gestion Privée accompagne ses clients depuis 2006 dans la gestion de leur patrimoine global. Nos prestations de conseil en gestion de patrimoine s'adressent notamment aux :

- **familles**, désirant être accompagnées dans la durée pour assurer la valorisation et la pérennité du patrimoine familial.
- **dirigeants d'entreprise**, recherchant un partenaire de confiance pour optimiser la gestion de leur patrimoine et libérer leur temps.

Le cabinet s'appuie sur une équipe chevronnée et, en tant que de besoin, sur un réseau de professionnels compétents et réactifs (notaires, avocats, experts-comptables...).

Les activités de conseil en investissement financier, d'intermédiation financière et assurantielle mais aussi la collecte des données utiles à nos prestations étant réglementées, nous portons par les présentes à la connaissance du Client et, s'il y a lieu de son conjoint, partenaire de PACS ou concubin (ci-après désignés ensemble par "le Client") les informations suivantes.

#### STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Planète Patrimoine Gestion Privée, SAS au capital de 1 406 843 €, enregistrée au RCS de Paris sous le n° 910 004 977 (numéro de TVA intracommunautaire FR92910004977) et dont le siège social est sis 120 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22 001 983 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **conseil en investissement financier** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Planète Patrimoine Gestion Privée propose des prestations de conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'AMF.

- **courtage d'assurances**, dans la catégorie B des courtiers n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances, et service de niveau 1 : le conseiller a sélectionné un nombre limité de contrats auprès de compagnies d'assurances françaises et luxembourgeoises ; le conseil est basé sur les connaissances et l'expérience financière du client ainsi que sa situation financière et ses objectifs de souscription, le conseiller vérifiant que le contrat proposé est cohérent avec les exigences et les besoins du client en matière d'assurance.
- **intermédiation en opérations de banque et services de paiement (IOBSP)**, dans la catégorie des courtiers. Planète Patrimoine Gestion Privée ne propose pas de prestations de conseil sur des contrats de crédits immobiliers.

Planète Patrimoine Gestion Privée a adhéré, au titre de ses activités de courtage d'assurances et d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement (IOBSP), à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Les activités d'intermédiaire en assurances (IAS) et d'intermédiaire en opérations de banques et services de paiements (IOBSP) sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest 75436 PARIS cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).

Planète Patrimoine Gestion Privée dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités et souscrites auprès de CGPA (125 rue de la Faisanderie 75016 Paris, police n°RCP77955). Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Le tableau ci-dessous résume les garanties de ce contrat (les montants correspondent aux plafonds des garanties) :

	<b>CIF</b>	<b>IAS</b>	<b>IOBSP</b>
<b>Responsabilité Civile Professionnelle</b>	2 000 000 € par sinistre et 2 500 000 € par année d'assurance	6 000 000 € par sinistre et 8 000 000 € par année d'assurance	6 000 000 € par sinistre et 8 000 000 € par année d'assurance

Planète Patrimoine Gestion Privée s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## **POLITIQUE DE PLANÈTE PATRIMOINE GESTION PRIVÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ :**

Planète Patrimoine Gestion Privée souhaite promouvoir l'investissement durable dès lors qu'il ne nuit pas à la performance et à la diversification des risques au sein du portefeuille du client.

Pour ce faire, elle privilégie, à potentiel de performance équivalent :

- pour un portefeuille d'actifs cotés, les fonds prenant en compte des critères sociaux et/ou environnementaux dans le choix de leurs investissements,
- pour des actifs non cotés (fonds d'immobilier physique ou d'actions non cotées par exemple), les fonds labellisés ISR\* et/ou qui ont un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investissent dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans des entreprises qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance,

tout en veillant à ne pas avoir d'impact négatif sur la bonne diversification du portefeuille du client.

Dans le cas où le client exprimerait des attentes particulières en matière de durabilité allant au-delà de la politique générale exprimée ci-dessus, Planète Patrimoine Gestion Privée s'efforcera de les prendre en compte dans la mesure où elle dispose d'informations suffisantes à cet effet. Cela pourra se traduire par une moindre performance ou par une moindre diversification et donc un niveau de risque plus important.

*\* Le label ISR, créé par l'Etat Français et attribué par des organismes indépendants, est délivré aux fonds en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers.*

## MODE DE RÉMUNÉRATION ET DE FACTURATION

Planète Patrimoine Gestion Privée intervient comme conseil dans le domaine de l'investissement financier et comme intermédiaire dans le domaine assurantiel et bancaire.

Planète Patrimoine Gestion Privée propose au préalable une lettre de mission définissant précisément son champ et ses modalités d'intervention. Seule la signature de cette lettre de mission vaut engagement du client. La rémunération du Conseiller est précisée dans cette lettre. Elle peut notamment s'effectuer :

- sous forme d'honoraires dépendant de l'ampleur de la mission à réaliser, établis sur la base du tarif horaire en vigueur (220 € HT soit 264 € TTC au 01/01/2024), un acompte de 30 % étant alors demandé au Client lors de la signature de la lettre de mission ;
- sous forme d'honoraires représentant un pourcentage des actifs conseillés ;
- sous forme de commissions versées par les compagnies d'assurance, teneurs de compte et sociétés de gestion d'actifs :
  - s'agissant des instruments financiers, Planète Patrimoine Gestion Privée est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise au teneur de compte (généralement entre 0 % et 0,5 %), auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion du ou des instrument(s) financier(s), qui est le plus souvent au maximum de 50 % de ces frais. Lorsque les instruments financiers sont logés sur un compte-titres, Planète Patrimoine Gestion Privée perçoit aussi une quote-part des droits de garde facturés par le teneur de compte (en général, 50 % du montant excédent le minimum forfaitaire).
  - en matière de courtage d'assurances, lorsque celui-ci porte sur une opération d'épargne

(par exemple, la souscription d'un contrat d'assurance-vie), Planète Patrimoine Gestion Privée est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la compagnie d'assurances (généralement entre 0 % et 0,5 %), auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion du produit et, le cas échéant, des actifs sous-jacents, qui est le plus souvent au maximum de 50 % de ces frais.

Lorsque le courtage d'assurances porte sur un contrat de prévoyance, Planète Patrimoine Gestion Privée perçoit un pourcentage des primes versées, dont le montant est généralement compris entre 10 % et 20 % de ces primes.

- o Dans le domaine bancaire, Planète Patrimoine Gestion propose un mandat d'intermédiation. Seule la signature de celui-ci vaut engagement du client. Planète Patrimoine Gestion Privée est rémunérée par une commission égale à :
  - s'agissant de l'épargne bilancielle (livret d'épargne ou dépôt à terme par exemple) : entre 0,10 % et 0,20 % de l'encours ;
  - s'agissant des crédits (hors crédits immobiliers) : entre 0,10 % et 1 % du capital emprunté.

En matière de conseil en investissement financier, Planète Patrimoine Gestion Privée ne propose qu'un conseil dit non-indépendant au sens de la réglementation et peut à ce titre conserver les commissions perçues. Un conseil non-indépendant ne garantit pas l'analyse d'un éventail important d'instruments financiers disponibles sur le marché, suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs, au-delà de ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites.

Planète Patrimoine Gestion Privée communiquera, sur simple demande du client et au plus tard dans le rapport de mission, la rémunération en commissions qu'elle toucherait au titre des prestations sollicitées par le Client.

## FOURNISSEURS (COMPAGNIES D'ASSURANCES, ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT...)

Planète Patrimoine Gestion Privée travaille principalement avec les établissements suivants. Le nom des autres établissements peut être communiqué au Client sur simple demande.

Nom de l'établissement	Type de relation	Mode de rémunération
<b>Compagnies d'assurances</b>		
Apicil Assurances	Convention de courtage	Commissions
AXA		
Baloise Vie Luxembourg		
CNP Assurances		
Generali Vie		
Lombard International		
Oradea Vie		
Suravenir		
SwissLife		

Banques		
EFG Bank Luxembourg	Convention d'apport d'affaires	Néant
Gresham Banque	Convention de distribution	Commissions
Sociétés de gestion de fonds non cotés		
123 IM	Convention de distribution	Commissions
Atland Voisin		
Eiffel IG		
Euryale		
CORUM AM		
Entrepreneur Invest		
Eurazeo		
Meanings Capital Partners		
Odyssée Venture		
PERIAL AM		
Sofidy		
VATEL Capital		
Plateformes (PSI/courtiers-grossistes)		
Alpheys	Convention de distribution / convention de co-courtage	Commissions
Nortia		

## MODE DE COMMUNICATION ENTRE LE CONSEILLER ET LE CLIENT

Planète Patrimoine Gestion Privée est susceptible d'utiliser tous les modes de communication usuels avec ses clients : rendez-vous présents, courriers, échanges téléphoniques, courriels, SMS, réunion à distance via un outil de type Skype/Teams, formulaires sur son site web ou sur l'extranet mis à disposition des clients...

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, le Client peut s'adresser à son conseiller habituel au sein de Planète Patrimoine Gestion Privée. Dans le cas où celui-ci apporterait une réponse que le Client ne juge pas satisfaisante, ce dernier peut s'adresser au service de traitement des réclamations dont les coordonnées sont les suivantes : Service réclamations, Planète Patrimoine Gestion Privée, 120 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (Mél : [contact@planete-patrimoine.com](mailto:contact@planete-patrimoine.com) en indiquant dans l'objet du message « Réclamation »).

Planète Patrimoine Gestion Privée s'engage à respecter les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

En cas de différend persistant, le client peut s'adresser aux médiateurs suivants :

- Si le client est une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Si le client est un consommateur :
  - Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
  - Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
  - Pour les activités d'IOBSP et d'agent immobilier : Médiation de la consommation - ANM Conso, 2 rue de Colmar 94300 Vincennes. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Planète Patrimoine Gestion Privée devra collecter auprès du Client des données à caractère personnel dès l'entrée en relation. Ces informations personnelles seront enregistrées dans un fichier informatisé par Planète Patrimoine Gestion Privée. Elles seront traitées pour contacter le Client, lui formuler une proposition de services ou produits répondant à ses attentes, pour exécuter les missions que le Client confiera au Conseiller, pour répondre à toute demande du Client et respecter les obligations légales du Conseiller.

Ces informations personnelles seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et/ou commerciale ainsi que pendant une durée complémentaire de 10 ans rendue indispensable par les obligations réglementaires du Conseiller.

Pendant cette période, Planète Patrimoine Gestion Privée mettra en place les moyens nécessaires à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Planète Patrimoine Gestion Privée est le responsable du traitement des données personnelles au sens du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 dit RGPD. L'accès à ces données personnelles est strictement limité au personnel de Planète Patrimoine Gestion Privée intervenant dans les traitements précités et, le cas échéant, aux sous-traitants de Planète Patrimoine Gestion Privée. Ces sous-traitants sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données du Client qu'en conformité avec les dispositions contractuelles de Planète Patrimoine Gestion Privée et la législation applicable. Les principaux sous-traitants sont les suivants :

- Le groupe HARVEST (éditeur de logiciels) pour collecter et stocker les informations patrimoniales, réaliser des simulations financières et fiscales, produire des rapports, récupérer automatiquement et agréger les données des produits financiers et d'assurances souscrits par le Client notamment ;
- Microsoft pour stocker les fichiers ou échanger des emails avec les clients
- OVH et Agarik pour héberger la base de données des prospects et clients ainsi que les programmes réalisant des opérations sur cette base de données

- Brevo pour l'envoi en masse d'emails et l'automatisation du marketing
- ONE ASSISTANT, pour l'assistance administrative et comptable

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à Planète Patrimoine Gestion Privée, 120 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris ou par email à [contact@planete-patrimoine.com](mailto:contact@planete-patrimoine.com). Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Le présent document est disponible en téléchargement depuis la page « Mentions Légales » du site internet de la société ([www.planete-patrimoine.com](http://www.planete-patrimoine.com)). Il pourra être mis à jour à la discrétion de Planète Patrimoine Gestion Privée.